

FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT (FSTE)

**FOURNITURE ET INSTALLATION DU MATERIEL POUR LA MISE
EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOSURVEILLANCE AUX
AGENCES DU SIEGE, GITEGA ET NGOZI DU FSTE**

Dossier d'Appel d'Offres n° 02/2021

NOVEMBRE 2

Table des matières

SECTION I : AVIS D'APPEL D'OFFRES	6
1.1. Objet de l'Appel d'Offres	6
1.2. Maître d'ouvrage	6
1.3. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres	6
1.4. Capacités et ressources	7
1.5. Qualification du personnel	7
1.6. Projets de référence	7
1.7. Conditions d'acceptation de l'Offre	8
1.8. Dépôt des offres	8
SECTION II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	9
A. INTRODUCTION	9
2.1. Objectifs	10
2.2. Financement	10
2.3. Monnaie de l'offre et de règlement	10
2.4. Révision des prix	10
B. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES	11
2.5. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres	11
2.6. Modifications sur le dossier d'appel d'offres	11
2.7. Renseignements complémentaires et visite des sites	12

2.8. Objectif de vidéo surveillance et concept de base.....	12
2.9. Contenu de l'offre technique.....	13
2.10. Contenu de l'offre financière.....	14
C. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES.....	15
2.11. Rédaction et Présentation des offres.....	15
2.12. Dépôt des offres.....	15
D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES	16
2.13. Conformité de l'offre	16
2.14. Format des éléments, fonctions et fonctionnalités requises.....	16
2.15. Critères d'évaluation	17
Evaluation technique (2) :	18
EVALUATION FINANCIERE.....	20
Evaluation de l'offre globale (3):.....	20
2.16. Remarques.....	20
E.ATTRIBUTION DU MARCHE	21
2.17. Attribution du marché.....	21
2.18. Notification de l'attribution du marché.....	21
SECTION III. CLAUSES ADMINISTRATIVES	22
3.1. Délai d'engagement.....	22
3.2. Garantie de bonne exécution.....	22

3.3. Délais d'exécution	22
3.4. Réception.....	22
3.5. Service après-vente.....	22
3.6. Modalités de paiement	23
3.7. Pénalité de retard.....	23
3.8. Règlement des litiges	23
SECTION IV. SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES	24
4.1. Objectifs de sécurité par vidéo surveillance et concept de base (Termes de référence).....	24
4.2. Sites et bâtiments.....	24
4.3. Vidéo Surveillance	25
4.3.1. Système et fonctionnalités	25
4.3.2. Equipement central	25
4.3.3. Equipements périphériques	28
4.4.1. Introduction	29
4.4.2.1. Standards et normes applicables.....	30
4.5.1. Services de mise en opération et entretien du système	33
4.5.2. Intervention en cas d'événement	34
4.5.3. Formation et sensibilisation	34
4.5.4. Services d'entretien et de maintenance.....	34
4.5.5. Planning et mise en œuvre.....	36
4.5.6. Délais	37

4.6.13. RACK 9U (RK920WALM)	38
4.7.1. Introduction	40
4.7.2. Tableau récapitulatif des coûts	42
A. MODELE DE SOUMISSION	43
B. MODELE DE GARANTIE DE SOUMISSION	44
C. MODELE DE GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION	46
D. MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION DE L'AVANCE FORFAITAIRE	48
E. MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT	49

SECTION I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

Le **Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE)** lance un avis d'appel d'offres pour la réalisation d'un système de vidéo surveillance, dans les locaux abritant ses trois agences (Agence du siège, sis **Av. du Gouvernement N°22, B.P. 3001 Bujumbura, téléphone 22289102-22289110, Agence de Gitega et celle de Ngozi**).

Avec ce présent Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires sont invités à remettre leurs meilleures offres finales, à la fois techniques et financières.

Vu l'envergure et l'importance du projet pour le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), les soumissionnaires sont invités à joindre à leurs offres les informations demandées dans les paragraphes qui suivent.

1.1. Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Appel d'Offres porte sur la réalisation d'un système de vidéo surveillance ainsi que la formation des utilisateurs sur le système installé.

1.2. Maître d'ouvrage

Le marché sera conclu au nom du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), sis Av. du Gouvernement N°22, B.P. 3001 Bujumbura, téléphone 22289102-22289110

1.3. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres comprenant les clauses administratives et le cahier des charges techniques peut être obtenu au secrétariat du **FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT (FSTE)**, moyennant paiement de la somme de Cent mille francs burundais **(100.000 FBU)** non remboursable au compte **N° 1739-01-61** ouvert à la Banque Commerciale du Burundi (**BANCOBU**) au nom du **FSTE** avec mention « Achat DAO N°02/2021 ».Il peut être aussi téléchargé sur le site web du FSTE : www.fste.bi

1.4. Capacités et ressources

Le soumissionnaire est invité à indiquer et illustrer ses capacités et ressources qu'il a à sa disposition, et en particulier l'organisation et les ressources qu'il envisage déployer sur ce projet.

Les informations à ce propos doivent être le plus précis possible et donner la preuve que le soumissionnaire est apte à réaliser le projet. Ces informations fournies seront évaluées suivant les critères d'évaluation qui seront définis au point 2.15.

1.5. Qualification du personnel

Le soumissionnaire est invité à indiquer et illustrer, au-delà des capacités et ressources, les qualifications du personnel clé qu'il envisage déployer sur ce projet.

Les informations à ce propos doivent être précises et donner la preuve que le soumissionnaire dispose des qualifications nécessaires. Ces informations fournies seront également évaluées au point 2.15.

1.6. Projets de référence

A ce point et à l'occasion de la présentation des offres, le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) souhaite connaître les principaux projets de référence en détail.

Le soumissionnaire est invité à fournir ces informations aussi détaillées que possible, notamment:

- le projet et le maître d'ouvrage ;
- nom et position du responsable du maître de l'ouvrage, avec adresse email et numéro de téléphone ;
- le lieu et la période de la réalisation ;
- l'envergure du projet en termes financiers ;
- l'envergure technique (type de système et technologie appliquée) ;
- l'attestation de bonne exécution ou les procès-verbaux de réception provisoire et de réception définitive.

Les informations fournies doivent être précises, afin de donner les preuves d'aptitude que le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) attend. A cet effet et pour les deux derniers points, le soumissionnaire fournira un bref exposé permettant au Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) d'apprécier l'envergure de ses réalisations.

Ces informations fournies seront également évaluées conformément aux critères d'évaluation prévus au point 2.15.

1.7. Conditions d'acceptation de l'Offre

1. Preuve d'achat du dossier d'appel d'offre;
2. Caution de soumission : le soumissionnaire devra constituer une caution de soumission dont le montant est égal à 2.000.000 (Deux millions) de Francs Burundais par un cautionnement bancaire (voir formulaire dans le DAO). Il est remis en même temps que l'offre. Le cautionnement de soumission sera exécuté:
 - a) Si le candidat retire son offre pendant le délai de validité des offres;
 - b) Si le candidat adjudicataire manque à son obligation de signer le marché.
3. Une attestation de non redevabilité aux impôts ;
4. Une attestation de visite.

L'absence de l'un des documents cités ci- haut conditionne le rejet de l'offre.

1.8. Dépôt des offres

Les offres devront parvenir au secrétariat de la Direction Générale du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), au plus tard le 13/12/2021 à 16 heures. La visite des lieux qui est obligatoire pour chaque soumissionnaire sera organisée comme suit :

- le 07/12/ 2021 à partir de 09 H00 au siège du FSTE,
- le 08/12/2021 à partir de 09 H00 à l'Agence du FSTE NGOZI,
- le 08/12/2021 à partir de 13 H00 à l'Agence du FSTE GITEGA.

A l'issue de cette visite, une attestation de visite sera délivrée et fera l'objet des éléments de l'offre technique.

SECTION II. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

A. INTRODUCTION

Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (**FSTE**) a l'intention d'implémenter un système de vidéo surveillance dans ses agences du siège, de GITEGA et NGOZI).

Le présent Dossier d'Appel d'Offres contient toutes les informations dont un soumissionnaire a besoin pour préparer une offre pour la livraison et l'installation de ce système et tous les autres éléments qui sont requis pour le bon fonctionnement de ce système.

Ce document (y compris les annexes) illustre les objectifs de ce projet, décrit le concept de sécurité à mettre en œuvre et contient les spécifications d'ordre technique et fonctionnel.

Le soumissionnaire est invité à présenter sa propre solution qui répond aux demandes. Le dossier d'appel d'offres est conçu de manière à laisser des possibilités d'interpréter ces demandes et de développer des solutions techniques innovatrices et en même temps éprouvées. D'autre part, les objectifs, les fonctions et la performance du système et de ses éléments sont clairement définis et sont à respecter entièrement.

N.B : L'agence du FSTE au siège a déjà un système de vidéosurveillance en place qui nécessite une amélioration par ajout d'autres caméras, repositionnement de certaines caméras et d'autres ajustement indispensable conformément au cahier de charges afin d'augmenter la visibilité optimale. La nouvelle solution devra donc se conformer au système actuel.

En conséquence, l'évaluation des offres obtenues se fera ainsi sur le plan technique (évaluation des qualités de la solution présentée) et sur le plan commercial (solution offerte en relation au prix) et selon les critères d'évaluation évoqués dans l'appel d'offres (**point 2.15**).

Le **Dossier d'Appel d'Offres** se base sur les résultats de l'étude technique effectuée, les constats de la situation de sécurité, les résultats de l'analyse des risques et menaces. Tant que nécessaire pour préparer une offre, ces informations sont incluses dans le dossier d'appel d'offre.

Les soumissionnaires seront invités à visiter les sites du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) pour bien connaître les circonstances et particularités du projet et les lieux. Les informations obtenues à cette occasion sont elles aussi une source d'information dont le soumissionnaire doit tenir compte.

2.1. Objectifs

L'objectif principal du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) est de mettre en place de manière significative un système de vidéo surveillance dans les locaux abritant toutes ses trois agences pour la sécurité de ses agents, employés, des biens et du bon fonctionnement des opérations du système d'information.

Il s'agit certes de réaliser un système de vidéo surveillance mais surtout d'atteindre un niveau de sécurité et de protection équivalent aux besoins et aux menaces, auxquels le FSTE doit faire face.

Ce dispositif doit être moderne et orienté vers le futur - efficace, performant - mais en même temps pragmatique et facile à opérer et à maintenir. Le système doit être conçu de manière extensible. Si possible le système devra être compatible pour l'intégration avec les systèmes de contrôle d'accès et de sécurité incendie qui seront implémentés dans le futur.

2.2. Financement

Le marché est financé en totalité sur fonds propres du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE).

2.3. Monnaie de l'offre et de règlement

Les prix seront libellés en francs burundais.

2.4. Révision des prix

Le marché est ferme et non révisable.

B. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

2.5. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de l'Appel d'Offres et stipule les conditions du marché.

Outre l'Avis d'Appel d'Offres, le Dossier comprend les documents énumérés ci-après:

- (1) Instructions aux soumissionnaires
- (2) Clauses Administratives
- (3) Cahier Spécial des Charges pour le système - conditions techniques, fonctionnalités du système et des composants, tâches et services
- (4) Bordereau des Quantités et Calendrier de livraison et de mise en œuvre
- (5) Descriptif des services de support et de mise en opération, entretien du système
- (6) Réalisation du projet et du planning.
- (7) Modèle de formulaires

2.6. Modifications sur le dossier d'appel d'offres

Avant la date limite fixée pour la remise des offres, le Maître de l'ouvrage peut modifier les documents d'appel d'offres et apporter des additifs éventuels.

Les modifications et/ou additifs seront notifiés par écrit à tous les acheteurs du dossier d'appel d'offres, et ce au plus tard cinq (5) jours calendriers avant la date limite de la remise des offres. Le Maître de l'ouvrage devra s'assurer de la réception des modifications et/ou additifs par tous les soumissionnaires.

Compte tenu de l'ampleur des modifications et des additifs, le Maître de l'ouvrage pourra reporter la date de remise des offres.

2.7. Renseignements complémentaires et visite des sites.

Tout soumissionnaire peut adresser par écrit des questions utiles pour la compréhension du dossier d'appel d'offres. Les réponses seront fournies par écrit et portées à la connaissance de tous les soumissionnaires.

Les questions introduites à moins de sept (7) jours ouvrables de la date limite de remise des offres ne seront pas prises en compte.

Pour tous les soumissionnaires, le Maître de l'ouvrage organisera une visite guidée des sites qu'il portera à leur connaissance au moins 3 jours avant la date fixée. A l'issue de cette visite, il sera remis une attestation de visite qui devra être présentée dans la soumission.

2.8. Objectif de vidéo surveillance et concept de base

Les principes suivants ont été appliqués pour définir les besoins du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) et les buts de sécurité par vidéo surveillance et pour établir le projet:

- Conformité du système de vidéo surveillance aux standards de qualité acceptés au niveau international. Les certificats de conformité demandés devront être présentés par le fournisseur.
- Assurance de durabilité technique et support de maintenance pour le système vidéo surveillance. Le concept du système intégré est tel que les produits, logiciels et autres composants de la solution soient facilement réparables, compatibles avec d'autres composants, et que leur développement et support soient garantis pour l'entière durée d'exploitation, soit une durée supérieure à dix (10) ans.
- Les buts de sécurité par vidéo surveillance sont en bref la sécurité de l'ensemble des Agences du FSTE.

Il est évident que les mesures de sécurité par vidéo surveillance visent aussi la protection

des personnes et des biens contre n'importe quelle menace dans l'emplacement défini.

- En plus, le système de vidéo surveillance est conçu de manière non seulement à avertir, visualiser, enregistrer mais aussi à faciliter le monitoring (sur ordinateur distant et par téléphone androïde) et l'intervention en cas de besoin. On veut que les deux sites (Ngozi et Gitega) soient accessibles depuis un ordinateur se trouvant au Siège du FSTE.

2.9. Contenu de l'offre technique

L'offre technique comprendra les documents suivants:

- la description technique des fournitures proposées en conformité avec les spécifications du cahier des charges;
- les références techniques relatives aux travaux similaires;
- la description des qualifications des experts responsables du projet (CV) ;
- Le soumissionnaire devra présenter au moins un (1) expert en système de vidéo surveillance et de deux (2) techniciens par site d'une expérience d'au moins trois (3) ans ;
- le Bordereau des quantités, le calendrier et le planning d'exécution du système;
- Le service après-vente (garantie de 12 mois).

En plus, le soumissionnaire devra:

- présenter les spécifications techniques, les performances fonctionnelles compatibles avec le système existant et tous les éléments du système intégré de vidéo surveillance que le **FSTE** souhaite acquérir. En plus, l'importance relative de chaque fonction est mise en contexte ;
- établir le cadre et les termes dans lesquels il développera sa proposition technique ;
- de définir un échelon clair et net pour l'évaluation des offres, afin de faciliter le choix de la meilleure (qualité et relation performance/ prix) solution en toute transparence. Les critères et les paramètres d'évaluation sont inclus dans le dossier ;
- prévoir dès le début le cadre et les modalités de la réception des livraisons et travaux. Le but visé est en outre la focalisation sur les activités de

réception sur des tests des fonctionnalités du système et des éléments connexes.

Le dossier et sa partie technique assure, d'autre part, que les standards de qualité sont suivis. En outre, le contenu du dossier est tel qu'il sera retenu, à la fin du processus de passation du marché, un seul soumissionnaire qui respecte les critères suivants:

- une offre qui contient en même temps le système de haute performance, des services d'installation et les travaux annexes de qualité ;
- une proposition avec la logistique et les services de support lors de l'introduction et pendant l'exploitation.

Il est, en plus, clair et évident que le meilleur système est seulement valable et est donc performant si ce système répond aux attentes du **FSTE** à travers le présent Dossier d'appel d'offres et est installé de manière correcte et impeccable, et que le personnel concerné du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (**FSTE**) soit formé de manière optimale, afin qu'il soit en position d'opérer et de gérer le système.

2.10. Contenu de l'offre financière

L'offre financière exprimée en **Francs Burundais** indiquera pour chaque item du système:

- la description de l'item,
- le prix unitaire,
- le nombre d'unités,
- le prix total par site,
- Le modèle de soumission et le bordereau des prix.

En outre, le soumissionnaire indiquera en récapitulatif:

- le montant global de l'offre toutes taxes comprises,
- la remise éventuelle.

C. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES

2.11. Rédaction et Présentation des offres

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission échangés entre le soumissionnaire et Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (**FSTE**) seront rédigés en Français.

Les soumissions doivent être établies en quatre (4) exemplaires, un (1) original et trois (3) copies **ainsi qu'une copie sur support électronique au format modifiable Word**.

Les caractéristiques techniques exigées des équipements font objet des spécifications techniques reprises dans le cahier des charges. Les soumissionnaires devront les commenter et indiquer le nom du fabricant de l'équipement proposé ainsi que son origine.

La soumission devra indiquer pour chaque élément le prix Unitaire et le Prix Total TVAC. Elle sera signée par le candidat ou par une personne dûment habilitée à engager celui-ci. Toutes les pages de l'offre, sauf les prospectus et imprimés, seront paraphées par le ou les signataires.

Les prospectus, imprimés originaux et autres documents authentifiant la désignation du matériel proposé devront être fournis avec la soumission.

2.12. Dépôt des offres

Les offres rédigées en 4 exemplaires, dont un (1) original avec mention « **ORIGINAL** » et trois (3) copies marquées « **COPIE** » **ainsi qu'une copie sur support électronique au format modifiable Word** seront adressées à Monsieur le Directeur Général du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (**FSTE**), **B.P. 3001 Bujumbura** dans une enveloppe extérieure fermée avec la mention apparente « **Offre pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéo surveillance, à n'ouvrir qu'en séance publique** » **ne portant aucun autre signe distinctif**.

En cas de divergence entre l'original et la copie, l'original fera foi.

Cette enveloppe contiendra deux enveloppes intérieures : l'une marquée « **OFFRE TECHNIQUE** » contenant une offre technique et l'autre marquée « **OFFRE FINANCIERE** » contenant une proposition financière.

Les offres devront parvenir au secrétariat du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (**FSTE**) au plus tard le 13 /12/ /2021 à 16 heures.

D. OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

2.13. Conformité de l'offre

Les offres et propositions du soumissionnaire doivent :

- être complètes des informations requises, et
- être en conformité avec les conditions et termes de l'appel d'offres.

Vu les critères d'évaluation prédéfinis, une offre qui ne serait pas complète et conforme au présent Dossier d'Appel d'Offres sera exclue.

2.14. Format des éléments, fonctions et fonctionnalités requises

Afin de faciliter et rendre objective l'évaluation des offres et pour raisons de comparabilité, chaque fonction ou fonctionnalité requise est clairement indiquée par un sigle attribué. Le sigle est conçu de manière suivante:

[SVS-DEM (xx)-001-n]

Cette référence est composée de trois éléments:

- **SVS** se réfère au projet (Système de Vidéo Surveillance)
- à une section particulière de ce document (**DEM (xx)**)
- à un numéro spécifique pour la demande particulière en question. (**n**)

Les réponses du soumissionnaire seront évaluées en conséquence, en suivant cette logique.

2.15. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera selon des critères établis et définis en avance:

- Conformité de l'offre (1)
- Evaluation technique (2)
- Evaluation de l'offre financière (3)

En sommaire, les aspects et critères suivants seront évalués:

- Qualité de la solution technique proposée, sa compatibilité aux besoins du **FSTE** (composition du système intégré de vidéo surveillance, logiciels appliqués)
- Qualité du système et composants
- Applicabilité éprouvée, opération et gestion du système
- Compatibilité avec le système existant (au Siège)
- Flexibilité et possibilités d'expansion du système
- Support et services de maintenance

➤ Conformité de l'offre (1):

Dans une première phase, le soumissionnaire et la conformité de l'offre seront évalués.

Critères – 1	Evaluation 1)	Poids
(1.5) Capacités et ressources du soumissionnaire	Evidence fourni - oui/ non (10/ 0)	100 2)
(1.6) Qualifications du personnel	Evidence fourni - oui/ non (10/ 0)	100 2)

(1.7) Projets de référence (3) - information complète, projets comparables en dimension et complexité	Information complète - oui/ non (10/ 0)	100
(1.8) Conformité de l'offre avec les conditions et termes de l'appel d'offres	Conformité - oui/ non (10/ 0)	100 3)
(2.13) Offre et documentation technique complètes, clarté de la documentation technique	Complètes - oui/ non (10/ 0)	100 3)
Total conformité - 1 4)	60 (min. 0/ max. 70)	100

Légende:

- 1) Points (0/ 10)
- 2) Ce critère doit être rempli à 100 pour cent
- 3) Ce critère doit être rempli au minimum à 70 pour cent
- 4) Total des points (minimum/ maximum)

Les offres qui n'atteignent pas un total d'au moins **60 points** seront exclues de la suite du processus d'évaluation.

Evaluation technique (2) :

Ensuite, la solution technique fournie sera évaluée en détail. Chaque fonction ou fonctionnalité requise et marquée par un sigle **[SVS-DEM (xx)-001-n]** sera évaluée.

Critères – 2	Evaluation 1)	Poids
(4.1) [SVS-DEM(41)-001-n]	Niveau de satisfaction (10/ 0)	100 2)

(4.3) [SVS-DEM(43)-001-n]	Niveau de satisfaction (10/ 0)	100 2)
(4.4) [SVS-DEM(44)-001-n]	Niveau de satisfaction (10/ 0)	100 2)
(4.5) [SVS-DEM(45)-001-n]	Niveau de satisfaction (10/ 0)	100 2)
(4.6) [SVS-DEM(46)-001-n]	Niveau de satisfaction (10/ 0)	100 2)
(4.8) [SVS-DEM(48)-001-n]	Niveau de satisfaction (10/ 0)	100 2)
Total évaluation technique 2 3)	xx (min. 0/ max. yy)	100

Légende:

¹⁾ Points (0/ 10); un résultat de 10 points (maximum) signifie que le critère a été atteint à 100 %. Si le critère en question n'est pas rempli du tout, le résultat est de 0 points (minimum). La base pour l'évaluation est le texte de référence (**par exemple [SVS-DEM (xx)-001]**). l'évaluation se réfère donc à la réponse de l'entrepreneur qu'il donne dans sa proposition. Si la réponse satisfait à toutes les demandes, le maximum de points est attribué. Si la réponse est satisfaisante, mais implique des imperfections, le niveau de satisfaction sera exprimé en points de 7 à 9, selon le grade et l'envergure des imperfections. Au cas où la proposition de l'entrepreneur remplisse tout de même les critères mais de manière moins optimale ou, au cas où un élément de mineur importance manquerait, un total allant de 4 à 6 points sera attribué.

²⁾ Si des critères considérés importants sont remplis à 1/3 ou moins (résultat de 3/ 10 points ou moins), l'offre en question doit être exclue pour des raisons

d'incompatibilité technique, par exemple au cas où un élément important manquerait ou que la solution proposée par l'entrepreneur serait insatisfaisante et ne correspondrait pas aux demandes.

³⁾ Total des points (minimum/ maximum)

EVALUATION FINANCIERE

L'offre totale des prix est fixée au maximum de 30 points. Le moins disant aura 30 points et les autres offres seront calculés en fonction de l'offre la moins disante.

Evaluation de l'offre globale (3):

Pour l'évaluation globale des offres, la relation entre l'offre technique et financière sera calculée selon le schéma ci-après:

Les notations techniques et financières précisent la pondération donnée aux notations technique et financière. Après avoir combiné les scores techniques (St) et financiers (Sf) et introduit les pondérations ainsi données dans les DP (T – technique - étant le point attribué à la Proposition technique et P – prix – le point accordé à la Proposition financière, T + P = 100), les propositions sont classées conformément à la formule suivante : Score global (S) = $St \times T\% + Sf \times P\%$. Le point attribué à la Proposition technique est de 70% (T=70) ; le point accordé à la Proposition financière est de 30% (P=30). Le soumissionnaire ayant le score global le plus élevé est provisoirement déclaré adjudicataire.

2.16. Remarques

Il faut comprendre et prendre en considération que :

- ce dossier n'est en aucune mesure un document contractuel et ne peut pas être considéré ou interprété comme tel, ni implicitement, ni explicitement
- Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) se réserve tout droit d'exécuter ou de ne pas exécuter ce projet, d'exécuter le projet partiellement ou de modifier les modalités d'exécution du projet

- Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) est libre de considérer les informations fournies par les soumissionnaires en totalité, en partie ou pas du tout
- Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) se réserve le droit de vérifier, par tout moyen jugé adéquat, la véracité des informations fournies par le soumissionnaire
- Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) est libre d'acquérir l'ensemble, une partie ou aucun du système, éléments et services offerts
- Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) se réserve le droit d'utiliser les informations reçues subséquemment en phase de négociation et pour la préparation d'un contrat.

E.ATTRIBUTION DU MARCHE

2.17. Attribution du marché

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du marché, sans encourir pour autant une responsabilité vis-à-vis du (des) soumissionnaire (s) concerné (s) et sans être tenu d'informer le (s) soumissionnaire (s) affecté (s), des raisons de sa décision.

En cas d'annulation de la procédure d'Appel d'Offres, le Maître de l'ouvrage remboursera à tous les acheteurs du Dossier d'Appel d'Offres les montants versés.

Le Maître de l'ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note.

2.18. Notification de l'attribution du marché

Avant que n'expire le délai d'engagement des soumissionnaires arrêté au point **3.1**, le Maître de l'ouvrage notifiera à l'attributaire du marché, par lettre recommandée avec accusé de réception, que son offre a été retenue.

La notification de l'attribution constituera la conclusion du marché et un contrat y relatif devra être signé dans un délai inférieur ou égal à **10 jours** calendriers.

SECTION III. CLAUSES ADMINISTRATIVES

3.1. Délai d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 60 jours calendriers à compter de la date fixée pour l'ouverture des offres.

3.2. Garantie de bonne exécution

Le montant de cautionnement de bonne exécution est fixé à **5 %** du montant du marché. Cette garantie devra être constituée dans les cinq (5) jours qui suivent la notification du marché suivant le modèle en annexe. Elle sera libérée à la réception définitive des fournitures et de l'installation et configuration sur présentation d'un procès-verbal de réception définitive.

3.3. Délais d'exécution

Les délais de livraison, d'installation, du câblage, de la mise en place des équipements, de la configuration et les tests sont fixés à 60 Jours calendriers. Les délais contractuels commencent à courir à dater du jour de la signature du contrat avec l'attributaire. Le soumissionnaire est tenu d'informer régulièrement de l'état d'exécution du contrat.

3.4. Réception

La réception provisoire aura lieu après l'installation, configuration et tests de fonctionnement. La réception définitive aura lieu après douze (12) mois de fonctionnement. Elle devra être constatée par un procès-verbal signé par les deux parties.

3.5. Service après-vente

Le soumissionnaire devra inclure dans son offre les conditions de garantie technique, et celles du service après-vente. La garantie doit être d'au moins 12 mois à dater de la mise en service.

3.6. Modalités de paiement

Une avance de 30 % du montant du marché au moment de la commande, contre caution bancaire garantissant le remboursement de l'avance. Elle sera libérée de plein droit dès la réception provisoire et sur présentation du procès-verbal établi à cet effet.

Le fournisseur devra présenter une demande d'avance en 3 exemplaires, une photocopie de la lettre de commande, l'original de la caution bancaire et deux (2) copies.

Paiement de 60 % du montant du marché après la livraison, installation, configuration, formation et mise en service du système sur présentation d'une facture en 3 exemplaires ainsi que la copie du PV de réception provisoire.

Paiement de 10 % du montant après la réception définitive.

3.7. Pénalité de retard

En cas de retard de livraison ou d'installation du système, des pénalités de retard s'élevant à 1/1000ème du montant du marché seront appliqués par jour calendrier de retard.

Toutefois les pénalités ne devront pas dépasser 10% du montant du marché sauf en cas de force majeure.

3.8. Règlement des litiges

Pour tout litige pouvant survenir lors de l'exécution du marché, les parties privilégieront un règlement à l'amiable. En cas de persistance du conflit, les parties s'en référeront aux juridictions compétentes du Burundi.

SECTION IV. SPECIFICATIONS FONCTIONNELLES ET TECHNIQUES

4.1. Objectifs de sécurité par vidéo surveillance et concept de base (Termes de référence)

Le projet de réalisation du système de vidéo surveillance dans les locaux abritant les trois agences du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) sis à Bujumbura, à GITEGA et NGOZI s'inscrit dans le cadre général de la modernisation du FSTE, et particulièrement de la mise en place d'un dispositif de sécurité par vidéo surveillance en vue de répondre aux normes internationales en matière de sécurité des institutions financières.

Les principes suivants ont été appliqués pour définir les besoins du FSTE et les buts de protection, et pour établir le projet:

- Conformité du système intégré de vidéo surveillance aux standards de qualité acceptés au niveau international. Les certificats de conformité demandés devront être présentés par le fournisseur.

[SVS-DEM (41) -001]

- Assurance de durabilité technique et support de maintenance pour le système et accessoires. Le concept du système intégré est tel que les produits, logiciels et autres composants de la solution soient facilement repérables, compatibles avec d'autres composants, et que leur développement et support soient garantis pour l'entière durée d'exploitation, soit une durée supérieure à dix (10) ans.

- [SVS-DEM(41)-002]

4.2. Sites et bâtiments

Les sites concernés du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) se trouvent au siège à Bujumbura dans les locaux abritant l'agence du Siège et dans ses agences de GITEGA et NGOZI. Les sites sont composés de guichets, bureaux, coffre-forts, transfert de fonds, local technique, etc...

4.3. Vidéo Surveillance

4.3.1. Système et fonctionnalités

Le concept de surveillance par vidéo caméras se concentre sur la prévention et la dissuasion, bien qu'on préconise que tout événement soit enregistré.

Les caméras vidéo sont placées de manière à :

- surveiller les sites et en particulier les portails d'entrée
- surveiller les points critiques: Entrées, sorties de secours, points de transition. Les caméras seront intégrées et liées à d'autres systèmes dans le future, notamment au système de contrôle des accès, et la vidéo surveillance sera utilisée comme support à ce contrôle
- surveiller les zones de haute sécurité, c'est-à-dire les espaces du trésor, des caisses et de l'avant trésor.

En matière de vidéo surveillance, la technologie est utilisée comme outil pour le poste permanent de contrôle. En principe, les images vidéo doivent apparaître automatiquement sur écran seulement en cas d'un événement prédéfini, afin d'attirer l'attention du personnel de sécurité.

[SVS-DEM(43)-101]

Le système de vidéo surveillance en couleurs doit être conçu sur la technologie **IP**, y compris les Caméras. Le type de caméra installé sera en fonction de ce qu'on veut obtenir comme vision:

- caméras à installation fixe
- caméras '**PTZ**' avec toutes les possibilités de zoom et 'homing'
- caméras installées à l'extérieur, et selon conditions, avec la possibilité de vision la nuit et avec peu de lumière.

[SVS-DEM(43)-102]

4.3.2. Equipement central

Les spécifications du système de vidéo surveillance sur technologie **IP** sont les suivantes:

- Serveurs et équipement central, y compris le logiciel et toute licence pour le monitoring, l'enregistrement, l'administration et la programmation du système et sa configuration. Ecrans de dimension de diamètre 420 mm. Système avec interface USB (5V DC) qui supportes les protocoles USB 2.0 et Direct X.

[SVS-DEM(43)-201]

- Le logiciel à architecture ouverte doit offrir une flexibilité maximale pour satisfaire les besoins de l'utilisateur. La mise à jour du logiciel doit se faire par l'introduction de nouvelles versions de mise à jour.

[SVS-DEM(43)-202]

- L'administration, la configuration, la compression, le contrôle de luminosité ou de sensibilité de mouvement, la télémétrie et la gestion du système et des applications intégrées doivent se faire à partir d'un point centralisé.

[SVS-DEM(43)-203]

- Interfaces aux autres systèmes avec programmation illimitée d'action et réaction et selon paramètres (pré)définis (la programmation initiale selon les besoins de l'utilisateur fait partie des services de mise en œuvre). Chaque caméra vidéo ou enregistreuse doit avoir sa propre adresse **IP** et peut être connectée à n'importe quel lecteur, contact d'intrusion ou autre du système à acquérir dans le futur. Lorsqu'un événement prédéfini se produit, par exemple à un lecteur, ou suite à une détection de mouvement aperçu par une caméra vidéo, la (les) caméra(s) vidéo commencent à enregistrer et à produire un message et une séquence d'images sur écran.

[SVS-DEM(43)-204]

- Equipement d'enregistrement **NVR**, technologie **IP** de type réseau. Enregistrement à longue durée (3 mois) configuré en **RAID**.

[SVS-DEM(43)-205]

- La capacité de stockage des enregistrements doit être d'au moins 3 (trois) mois d'opérations continues normales, et l'archivage doit être conçu en conséquence. Pour optimiser l'archivage, le principe est que seules les séquences mouvementées sont enregistrées.

La capacité citée d'au moins (3) mois est à considérer comme période de stockage calculée sur une moyenne de 3 mois. Cela signifie qu'il doit être possible d'optimiser l'archivage par une gestion appropriée. Cela veut dire en pratique que certaines caméras auront une période plus longue d'archivage que d'autres caméras jugées moins importantes. La vitesse d'enregistrement doit être de **30 ips pour**

NTSC (25 ips pour PAL) à une résolution de 720x1080 pour NTSC (352x240 pour PAL).

Mode d'enregistrement par lapse de temps, sur événement ou en continu. L'organisation des enregistreuses et de l'archivage font partie de la mise en œuvre.

[SVS-DEM(43)-206]

- Le système doit permettre de mener des investigations et de produire la preuve en cas de besoin. Pour cela, il faut avoir un outil performant de recherche et la possibilité d'exporter des vidéo clips ou des images vers les formats standards de l'industrie d'autres systèmes et applications, par exemple comme messages email.

[SVS-DEM(43)-207]

- Le monitoring des caméras se fera à partir du poste permanent de contrôle et de surveillance. Certaines images seront aussi transmises à d'autres endroits, par exemple au bureau du Responsable du Service des opérations.

[SVS-DEM(43)-208]

En plus, le système doit offrir la possibilité d'exporter des vidéo clips ou des images dans d'autres applications, par exemple de les envoyer comme message email ou sur téléphone mobile.

[SVS-DEM(43)-209]

Au sujet du câblage pour la vidéo surveillance, le type de câblage doit correspondre à la technologie **IP** appliquée et le câble doit être de catégorie 6 (Cat 6) de type FTP et connecteurs en plastique sans blindage. Comme principe, c'est le fournisseur qui a la responsabilité de calculer le volume de câblage nécessaire. L'ingénierie, le câblage et les installations doivent être conformes avec les réglementations et standards en vigueur.

[SVS-DEM(43)-210]

Au siège, nous avons un système de CCTV existant comprenant un QNAP TS-231P qui est sensé conservé les images de l'intégrité de tout le système « vidéo surveillance ». Il se trouve hélas que l'application de Gestion de caméras dans le QNAP n'a pas une licence pour permettre l'enregistrement et le monitoring de toutes les caméras. Le fournisseur doit fournir cette licence dont le prix sera inclus dans l'offre de l'Agence du siège.

4.3.3. Equipements périphériques

Les caméras et l'équipement à fournir, à configurer et à installer sont les suivants:

- Caméras **IP** fixes de haute performance pour **installation interne**: 4.0 mega pixel et scan progressif à CCD sensorial, lente vari focale (4.0-8.0mm), iris DC. Opérations en couleur à 1.5 lux et F1.4 (en noir et blanc 0.2 lux et F1.4) et procession d'image avancée. Caméra avec protection de la caméra de type compact. Compression/ résolution selon JPEG (1600x1200 à 160x120 par API) et MPEG-4 (16 résolutions de 640x480 à 160x120 par API) part 2 (ISO/ EC 14496-2), profiles ASP et SP. Configurables sont le niveau de couleur, luminosité, contraste, balance, compensation de lumière. Détection vidéo de mouvements, à sensibilité ajustable et pour émission d'alarme simultanée. Stabilisateur électronique de l'image EIS. Contrôle de réseau et sécurisation à haut niveau. A fournir et installer complet avec tout équipement auxiliaire.

[SVS-DEM(43)-301]

- Caméras **IP** fixes pour installation **à l'extérieur**: Spécifications identiques à la caméra **IP** pour installation interne, mais installation de type spécial anti-vandalisme et apte aux conditions météorologiques.

[SVS-DEM(43)-302]

- Caméras à dôme de type **PTZ** à haute performance et à grande vitesse pour installation **l'intérieur**: Lente DC 3.8-46mm avec focus varié automatique, mode jour/ nuit également automatisé. Zoom à 360 degré et 35x optique et 12x digital avec 128x WDR et zoom partiel, haute qualité d'image même sous conditions de lumière basse. Retour automatique à un positionnement normal prédéfini. Ajustement jour/ nuit automatique (1.0 lux à 30IRE et F1.6 en couleur et 0.3 lux à 30 IRE et F1.6 en noir et blanc la nuit). Résolution progressive, scan 4CIF à 30/ 25fps et motion en MPEG-4 à résolution 4CIF en tout mode de compression. Configurables sont le niveau de couleur, luminosité, contraste, balance, compensation de lumière. Audio duplex. Lente DC iris avec focus varié automatique, mode jour/ nuit également automatisé. Interface et connexion pour alarme immédiat, audio duplex. Contrôle de réseau et sécurisation à haut niveau. A fournir et installer complet avec tout équipement auxiliaire. Installation dans un dôme solide.

[SVS-DEM(43)-303]

- Caméras type **PTZ** pour installation à l'**extérieur**: Spécifications identiques au type PTZ pour installation interne, mais installation de type spécial anti-vandalisme et apte aux conditions météorologiques.

[SVS-DEM(43)-304]

- Tout équipement auxiliaire comme poteaux et autres fixations sont à inclure dans la fourniture.

[SVS-DEM(43)-305]

4.4. Installation et mise en opération

4.4.1. Introduction

Les installations, le câblage et autre équipement auxiliaire font partie de la livraison. En plus et en particulier:

- La coordination (configuration, etc.) avec les autres systèmes et applications existant.

[SVS-DEM(44)-101]

- La programmation et la gestion des événements selon les normes en vigueur et les besoins spécifiques du **FSTE** sont à mettre en œuvre. Cela ne doit pas nécessiter des installations supplémentaires mais doit se faire par l'application.

[SVS-DEM(44)-102]

- La mise en opération et la formation du personnel du service informatique du **FSTE**.

[SVS-DEM(44)-103]

Tous les équipements, le câblage, etc... doivent en principe être incorporés dans la structure ou dans des chemins de câbles. En particulier, les aspects suivants sont à prendre en compte pour l'installation:

- Les caméras et autre équipement ainsi que le câblage doivent être installés, selon les standards et les recommandations du producteur.

- Les caméras et tout autre équipement doivent être proprement placés et installés de manière professionnelle. Des installations qui ne répondent pas aux standards ne seront pas acceptées.
- Il faut prévenir, par des mesures de précautions, d'éventuels dégâts dus à l'humidité.
- Toute boîte de connexion, les unités de contrôle doivent être proprement câblées, les câbles isolés. Des installations qui ne répondent pas aux standards ne seront pas acceptées.
- Les boîtes de connexion et les unités de contrôle doivent être protégées contre des manipulations, et une manipulation doit causer une alarme. En plus, les unités de contrôle doivent être placées dans des espaces sécurisés.
- C'est le fournisseur qui est responsable de l'installation, et c'est à lui de se procurer les informations nécessaires.

[SVS-DEM(44)-104]

Le fournisseur devra préparer la mise en service du système. Une réception provisoire n'est pas possible sans avoir reçu la documentation complète du système. En plus, la formation du personnel du service informatique ou de sécurité du **FSTE** doit être terminée.

[SVS-DEM(44)-105]

4.4.2. Conditions techniques

4.4.2.1. Standards et normes applicables

Les standards et normes applicables sont les suivantes:

- Standards IEC
- standards CCITT
- normes EU
- NF EN 62676-1-1 –
- CEI 62676 (CCTV)

Le fournisseur doit prouver par des documents probants (certificats) que tout matériel est certifié selon les normes en vigueur.

[SVS-DEM(44)-201]

4.4.2.2. Capacités et expansion

Le système de surveillance par vidéo caméras comme tous les composants doivent offrir la possibilité d'expansion sans addition de parties centrales d'au moins 25% au-delà des capacités spécifiées, sauf dans le cas où une réserve plus importante est explicitement requise pour certains systèmes ou composants.

[SVS-DEM(44)-202]

4.4.2.3. Qualité

Le système de surveillance par vidéo caméras et tous les composants doivent être de haute qualité, de type standard et fabriqué régulièrement. Il est préférable d'utiliser des composants d'un seul et même fournisseur ou producteur, afin de faciliter la maintenance et l'approvisionnement en pièces de rechange.

[SVS-DEM(44)-203]

4.4.2.4. Déviations des spécifications

Au cas où le soumissionnaire ne serait pas pour des causes particulières, en mesure de fournir ou de garantir des fonctionnalités spécifiques requises, ce fait doit obligatoirement être mentionné dans l'offre. Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE) évaluera l'importance relative de ce fait.

[SVS-DEM(44)-204]

4.4.2.5. Sécurité d'accès au système

Le système de surveillance par vidéo caméras doit garantir la sécurité opérationnelle de manière concrète:

- limitation de l'accès aux terminaux et écrans selon le niveau d'autorisation
- limitation des fonctions de monitoring, tirage de rapports, statistiques, etc... selon les responsabilités attribuées aux utilisateurs

- limitations des droits d'accès aux programmes au niveau des administrateurs.

Le fournisseur est tenu de soumettre une solution à ce propos en phase de réalisation pour approbation par Le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (**FSTE**).

[SVS-DEM(44)-205]

4.4.2.6. Langues

Le système de surveillance par vidéo caméras doit supporter au moins le Français et l'Anglais. En principe et comme règle générale, il doit être possible d'opérer le système en Français et/ou en Anglais tant au niveau administration qu'au niveau de la documentation.

[SVS-DEM(44)-206]

4.4.2.7. Licences

La fourniture du système de surveillance par vidéo caméras comprend toute licence qui est nécessaire pour exploiter le système et toutes les applications. Les coûts de licences pour la période allant jusqu'à la réception définitive des travaux (12 mois après la date de la réception provisoire) sont à inclure dans le prix. Le fournisseur doit remettre tous les clés (électroniques ou non), mots de passe et autre formats d'accès au système à l'occasion de la réception provisoire.

Le fournisseur doit indiquer les coûts des licences, pour d'éventuelles mises à jour, etc... en phase d'exploitation (par année - dans le cadre d'une proposition de support technique et de maintenance).

[SVS-DEM(44)-207]

4.4.2.8. Documentation et maintenance

Le système de surveillance par vidéo caméras doit offrir les fonctions de création de backups (base de données, programmes, applications, rapports, historique). Le système doit permettre un backup automatique périodique (par jour, semaine, mois) ou manuellement ('on demand').

Le système de surveillance par vidéo caméras doit offrir les fonctions d'interrogation sur l'état du système, d'analyse et de diagnostic. N'importe quelle anomalie doit être signalée. En plus, le système doit offrir

la fonction d'assistance pour la gestion d'anomalies ou de problèmes. Il est, en outre, suggéré de proposer une observation et la maintenance du système à distance, afin de faciliter la maintenance en phase d'exploitation. La confidentialité des données est à maintenir dans toutes les circonstances.

Le système de surveillance par vidéo caméras doit être complet de toute documentation technique et pour l'entier projet. L'entière documentation doit être disponible directement sur le système, sous forme de CD et en copie sur papier. Une réception provisoire n'est pas possible sans une documentation complète.

[SVS-DEM(44)-208]

4.5. Réalisation du projet et planning

4.5.1. Services de mise en opération et entretien du système

Les services énumérés et décrits ci-après font partie du contrat pour la réalisation du projet.

Ces services sont de grande importance afin de mettre le **FSTE** en position :

- de pouvoir gérer et opérer le système de surveillance par vidéo caméras,
- de maintenir le système et tous les composants et éléments de sécurité en parfait ordre de fonctionnement.

Le soumissionnaire est invité à présenter dans son offre :

- un programme de formation du personnel du **FSTE** sur plusieurs niveaux de compétence (gestion et opération, maintenance des systèmes (1ère ligne d'intervention),

[SVS-DEM(45)-101]

- un programme de mise en opération du système de surveillance par vidéo caméras, y compris tous les préparatifs jugés nécessaires, et

[SVS-DEM(45)-102]

- une proposition des services de maintenance pour une durée de douze (12) et de vingt-quatre (24) mois (le prix de ces services ne doit pas être inclus dans le total de l'offre).

[SVS-DEM(45)-103]

Les propositions doivent être suffisamment détaillées et illustrées pour bien donner l'envergure et la qualité des services offerts.

4.5.2. Intervention en cas d'événement

Il faut gérer non seulement la situation sous conditions normales, mais aussi à d'éventuels événements ou scénario de crise. Du point de vue de la structure de l'organisation, il faut au moins

- définir les responsabilités et les fonctions (alarme, interventions, etc.)

Il est correct de dire que le système de surveillance par vidéo caméras facilitera ces tâches, car il y aura un outil puissant à mettre à la disposition du **FSTE**, mais un outil est un outil et il faut toujours l'intervention de l'homme et les procédures correspondantes.

[SVS-DEM(45)-201]

4.5.3. Formation et sensibilisation

Le **FSTE** fera un programme de sensibilisation et de formation au sujet des différents aspects de la sécurité par vidéo surveillance, dès que les positions clé seront définies. Au niveau du système de surveillance par vidéo caméras, le **FSTE** a inclut la formation technique dans le descriptif et l'appel d'offres.

[SVS-DEM(45)-301]

4.5.4. Services d'entretien et de maintenance

Le **FSTE** est conscient du fait que le système de surveillance par vidéo caméras de haute technologie est un instrument très performant qui nécessite :

- une optimisation et mise à jour continue (y-compris les mises à jour du logiciel),
- un entretien sérieux, et
- un service de maintenance de haute qualité proche du **FSTE**.

En termes pratiques, le soumissionnaire est invité à proposer les services de maintenance sur les lignes et principes suivants:

- Maintenance du système (2ème ligne de maintenance) par un contrat de maintenance (par exemple une inspection tous les 3 ou 4 à 6 mois sur place et les possibilités de télé- maintenance à distance), à conclure à la réception définitive des installations et après la période de garantie.
- Pour la période de la date de la réception provisoire à celle de la réception définitive, le soumissionnaire doit également proposer ses services de support et de maintenance jugés nécessaires, additionnels aux prestations incluses (par exemple travaux en garantie).
- En plus, il faut illustrer comment seraient organisés les services d'intervention en cas d'urgence (avec indication de prix).
- La maintenance de 1ère ligne devrait être prise en charge par les techniciens du **FSTE** eux-mêmes. A ce propos, il aurait aussi la possibilité de contracter certains services d'assistance sur place, c'est-à-dire le soumissionnaire doit indiquer ses intentions et son mode d'opération à cet égard.
- Si le soumissionnaire juge nécessaire que le personnel du **FSTE** suive d'ultérieurs cours de formation, il est invité à donner les détails et d'inclure ces services de formations dans la proposition de maintenance.

[SVS-DEM(45)-401]

Les services de maintenance doivent inclure les pièces de rechange (hardware) et de mise à jour des programmes et applications (software) jugés nécessaires par le soumissionnaire.

En principe, seules les pièces de rechange fréquemment utilisées par expérience devraient être incluses, afin de ne pas créer un stockage de pièces qui ne seraient probablement jamais utilisées, et d'autre part il y a toujours la possibilité de se procurer des pièces dans des délais courts en cas de besoin. S'agissant de l'actualisation des logiciels, programmes et applications, cela dépend fortement des logiciels proposés, et c'est au soumissionnaire de faire des recommandations.

Les services correspondants sont à inclure dans l'offre de maintenance (12/ 24 mois), mais séparées du prix total de l'offre. Tout frais éventuels pendant la période entre la date de la réception provisoire et celle de la réception définitive sont à inclure dans les prix de l'offre.

[SVS-DEM(45)-402]

4.5.5. Planning et mise en œuvre

Le soumissionnaire doit inclure dans son offre un planning détaillé d'exécution des travaux, calculé sur une durée de 60 jours. Ce planning comprend- en outre - la mobilisation de l'entreprise, la préparation de la mise en œuvre (conception et mise au point, fabrications, négociation de brevets et licences éventuels, etc.), la formation du personnel et les services associés, tests de pré réception technique, réception provisoire.

[SVS-DEM(45)-501]

Le planning doit comprendre :

- tout préparatif, l'ingénierie détaillée, la livraison
- les travaux d'installation et de configuration sur place
- le calibrage du système et l'enregistrement des données spécifiques du **FSTE**
- la formation du personnel du **FSTE**
- la préparation de la documentation du système
- la préparation et la réception provisoire des travaux.

[SVS-DEM(45)-502]

Le planning doit tenir compte du fait que les travaux sont à exécuter dans un environnement d'une institution financière en pleine activité. Le **FSTE** facilitera le travail dans la mesure du possible, tout en tenant compte des exigences des opérations bancaires et de mesures de sécurité. Le soumissionnaire devra planifier et coordonner toute activité sur le site avec les responsables du **FSTE**. Comme le soumissionnaire est conscient de ces faits, toute réclamation à cet égard, majoration de prix ou extension de délai pour l'exécution des travaux sont exclus.

[SVS-DEM(45)-503]

Le planning doit également tenir compte du fait que par exemple les activités de conception des systèmes, les livraisons, l'installation, etc. devront être acceptées par le **FSTE**. D'une manière générale, les délais des

opérations d'approbation par le **FSTE** de toute fourniture ou activité du fournisseur, sont réputés inclus dans le délai d'exécution du contrat.

[SVS-DEM(45)-504]

Le fournisseur est requis d'assurer la qualité de l'exécution en utilisant ses propres ressources.

[SVS-DEM(45)-505]

La réception provisoire des travaux sera liée à des tests fonctionnels de tous les éléments du système de surveillance par vidéo caméras. La réception provisoire ne sera pas accordée tant que le système de surveillance par vidéo caméras ne sera pas complet et que toutes les fonctionnalités ne seront pas actives.

[SVS-DEM(45)-506]

La réception provisoire des travaux ne peut être effectuée sans que la formation du personnel ne soit terminée ni toute la documentation du dispositif implanté ne soit disponible.

[SVS-DEM(45)-507]

4.5.6. Délais

Programme et délais

Commencement des travaux :

Le commencement de l'exécution des travaux est la date de signature du contrat.

[SVS-DEM(45)-601]

Durée des travaux :

La durée pour l'exécution des travaux est de 60 jours calendriers.

[SVS-DEM(45)-602]

Le planning détaillé des travaux fera partie du contrat et sera défini, sur base du planning remis par le soumissionnaire, et comme négocié, sans dépasser un délai global de 60 jours calendriers.

4.6. Bordereau des Quantités

Système de vidéo surveillance	Quantités	Observations
4.6.1. Equipement central jouant le rôle de serveur avec logiciel intégré Avec licence	2	
4.6.2. Unité RAID d'enregistrement avec 3.3 TB utilisable en RAID de stockage	6	
4.6.3. CMS : Event Management licence : Gestion des événements	2	
4.6.4. Camera fixe type extérieur et fixe type intérieur	31	
4.6.5. Camera dôme mobile PTZ type extérieur	2	
4.6.6 Ecran HP 24'' FHD IPS LED pour visualisation graphique et monitoring des alarmes	2	
4.6.7. Ecran plat 42'' de visualisation TFT LCD	2	
4.6.9. Switch Fast Ethernet 24 ports 10/100 PoE ports combo		A déterminer par le soumissionnaire
4.6.10. Mats, Câbles et accessoires de câblage		A déterminer par le soumissionnaire
4.6.11. Goulottes, chemins de câbles, tube PVC et autres accessoires de raccordement y compris les supports des équipements		A déterminer par le soumissionnaire
4.6.12. Installation, configuration, formation	1	forfait
4.6.13. RACK 9U (RK920WALM)	2	
4.6.14. Maintenance annuelle pendant la période de garantie		Un an
Total Système de vidéo surveillance		

4.7.1 Options	Quantités	Observations
4.7.1. Système		
4.7.2. Système complet		
4.7.3. Licence pour QNAP (vidéo surveillance) TS-231P	13 canaux	
Total Options		

Répartition des caméras selon les sites :

AGENCE DE GITEGA	
Accueil	2 cameras
Entrée principale (clients)	
Accueil VISA	
Salle d'Attente Guichets	1 camera
Guichets fonctionnels	6 cameras
Salle de comptage	1 camera
Entrée fonds	1 camera
Accès groupe Electrogène	1 camera
Entrée principale (portail)	1 camera PTZ
Total	10 cameras

AGENCE DE NGOZI	
Accueil	1 caméra
Salle d'Attente	
Accueil VISA	
Entrée clients	1 caméra
Salle d'attente guichets	1 caméra
Guichets	6 Caméras
Salle de comptage	1 Caméra
Entrée fonds	1 Caméra
Côté groupe Electrogène	1 Caméra
Entrée principal véhicules	1 Caméra PTZ
Total	10 Caméras

SIEGE	
Guichets clients	3 cameras
Parking Arrière	1 camera
Réception	1 camera
Couloir vers Direction Générale	1 camera
Vue arrière Agence du siège	1 camera
Total	7 cameras

4.7. Proposition financière

4.7.1. Introduction

Le soumissionnaire doit remettre un prix total et forfaitaire pour la fourniture, l'installation du système de surveillance par vidéo caméras, tous les composants et éléments décrits et/ ou nécessaires pour les performances et fonctionnalités requises.

[SVS-DEM(47)-101]

Le prix doit être indiqué exclusivement en **Francs Burundais**.

[SVS-DEM(47)-102]

La validité de l'offre doit être de 60 jours, calculé à compter de la date limite de remise de l'offre.

[SVS-DEM(47)-103]

Le soumissionnaire doit présenter - à côté du prix total TVAC et forfaitaire - les détails et les prix unitaires des composants du système, installations et services, en suivant strictement la structure selon le bordereau des quantités et des prix.

[SVS-DEM(47)-104]

Toute déviation éventuelle des spécifications doit être clairement déclarée et marquée comme option. Le soumissionnaire d'autre part a la possibilité d'indiquer des éléments nécessaires qui - dans l'optique du soumissionnaire - ne seraient pas compris dans les spécifications mais qui seraient nécessaires, toujours selon l'optique du soumissionnaire. En tel cas, ces déviations doivent également être marquées comme option. En tout cas, l'offre doit comprendre tous les éléments requis par les spécifications de l'Appel d'Offres. Des offres non complètes ou pas conformes ne seront pas retenues.

[SVS-DEM(47)-105]

Le prix total TVAC et forfaitaire doit comprendre toutes les fournitures, installations et services décrits et qui sont nécessaires pour la mise en œuvre et le bon fonctionnement de l'entier système de surveillance par vidéo caméras.

[SVS-DEM(47)-106]

Le prix total et forfaitaire doit inclure tout coût de mobilisation, de déplacement et de transport, frais de douane et autres taxes ou impôts ou autres frais associés à l'exécution des travaux.

[SVS-DEM(47)-107]

Le prix total TVAC et forfaitaire doit être fixe jusqu'à la fin de validité des offres. Aucune augmentation de coûts pendant cette période ne sera acceptée.

[SVS-DEM(47)-108]

Les prix pour les services de maintenance pour une période de 12 et de 24 mois doivent être indiqués à part et ne font pas partie du prix total et forfaitaire. Les propositions de services de maintenance seront tout de même évaluées.

[SVS-DEM(47)-109]

SECTION V : MODELES DE FORMULAIRES.

A. MODELE DE SOUMISSION

[Date de la soumission]

A : FSTE

B.P. 3001

BUJUMBURA

Messieurs,

Après avoir examiné, en vue de la réalisation des Travaux susmentionnés, les Cahiers des Clauses administratives du Marché, le Bordereau des prix et le Détail quantitatif et estimatif, les spécifications, nous, soussignés, proposons d'exécuter les Travaux conformément aux dites conditions du Marché, Bordereau des prix et Détail quantitatif et estimatif, spécifications et Additifs pour le (s) montant (s) ci-après: *(Le Soumissionnaire doit indiquer ici le montant de l'offre)* toutes taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer les Travaux dès que possible après réception de l'ordre de démarrage des Travaux émanant du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), et à achever l'ensemble des Travaux faisant l'objet du Marché dans un délai de

[à indiquer]

Nous acceptons de rester liés par la présente offre pour une période de *[nombre]* jours à compter de la date fixée pour la remise des soumissions, et ladite offre peut être acceptée à n'importe quelle date avant l'expiration dudit délai.

Nous notons que vous n'êtes pas tenus de retenir l'offre la moins -disante ni de donner suite à l'une ou l'autre des offres que vous recevrez.

Fait à.... le, *(ville et date)*.....

Signature en qualité de..... En qualité de -----

Dûment autorisé à signer les soumissions pour et au nom de *[nom du Soumissionnaire]*.

Adresse

:

B. MODELE DE GARANTIE DE SOUMISSION

(Garantie bancaire)

ATTENDU QUE *[nom du Soumissionnaire]* (ci-après dénommé “le Soumissionnaire”) a remis une offre, en date du *[date]* pour l’exécution des travaux du système de vidéosurveillance dans les locaux abritant les trois agences (Agence du siège, Agence de GITEGA et celle de NGOZI) du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l’Enseignement (FSTE) (ci-après dénommée “l’offre”).

NOUS, *[nom de la banque]*, de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse du siège]* (ci-après dénommée “la Banque”), sommes tenus à l’égard du FSTE (ci-après dénommé “ FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DE L’ENSEIGNEMENT ”) pour la somme de *[montant en lettres et en chiffres]* que la Banque s’engage à régler intégralement au FSTE , s’obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

SIGNE ET AUTHENTIFIE par ladite Banque le/...../2021

LES CONDITIONS de cette obligation sont les suivantes:

- (a) Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité spécifiée dans le formulaire de soumission; ou
- (b) Si le Soumissionnaire s’étant vu notifier l’acceptation de son offre par le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l’Enseignement (FSTE) pendant la période de validité :
 - (i) manque ou refuse de signer l’Acte d’engagement, s’il est tenu de le faire;
 - ou
 - (ii) manque ou refuse de fournir la garantie d’exécution,

Nous nous engageons à payer au Fonds de Solidarité des Travailleurs de l’Enseignement (FSTE), un montant à concurrence du montant susmentionné, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l’Enseignement (FSTE), soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l’Enseignement (FSTE) précisera que le montant qu’il réclame lui est dû parce que l’une ou l’autre ou toutes les conditions ci-dessus sont remplies, et qu’il spécifiera quelle ou quelles condition(s) a ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au quinzième jour (15) jour suivant l'expiration de la période de validité des offres, et qui peut être reportée par le Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE), qui n'est pas tenu de notifier la Banque dudit ou desdits report(s). Toute demande relative à cette garantie devra parvenir à la Banque au plus tard à cette date.

SIGNATURE et authentification du
signataire.....

.....

Nom de la
Banque.....

.....

Adresse.....

.....

Date.....

.....

Cachet de la Banque

C. MODELE DE GARANTIE DE BONNE FIN D'EXECUTION

A: FSTE

B.P. 3001

BUJUMBURA

ATTENDU QUE [nom et adresse de l'Attributaire] (ci-après dénommé "***l'Attributaire***") s'est engagé, conformément au Marché N° [chiffre] en date du [date de signature du Marché] à exécuter des **travaux du système de video surveillance dans les locaux abritant les trois agences du Fonds de Solidarité des Travailleurs de l'Enseignement (FSTE)** (ci-après dénommé "le Marché");

ATTENDU QUE vous avez stipulé dans ledit Marché que l'Attributaire vous remettra une garantie bancaire d'une banque pour le montant spécifié ici comme garantie de la réalisation de ses obligations conformément au Marché;

ATTENDU QUE nous avons convenu de donner à l'Attributaire cette garantie bancaire;

EN CONSEQUENCE, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à votre égard, au nom de l'Attributaire, à concurrence d'un montant de [***montant de la garantie en chiffres et en lettres.***], et nous nous engageons à vous payer, dès réception de votre première demande écrite, sans discussion, toute (s) somme (s), dans les limites de [montant de la garantie en chiffres et en lettres], ci-dessus stipulées, sans que vous ayez à prouver ou à donner les raisons ni le motif de votre demande ou du montant indiqué ci-dessus.

Nous renonçons formellement à ce que vous réclamiez ladite dette à l'Attributaire avant de nous présenter la demande.

Nous convenons également qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification du Marché ou Travaux devant être effectués au titre de l'un des documents du Marché qui a été établi entre vous et l'Attributaire ne nous libérera d'une obligation nous incombant au titre de la présente garantie, et nous ne sommes pas tenus par la présente à donner notification dudit changement, additif ou modification.

La présente garantie sera réduite de moitié sur présentation du certificat de réception provisoire et demeurera valable jusqu'à la date de délivrance du certificat de réception définitive.

SIGNATURE _____ et _____ authentification _____ du
signataire.....
.....

Nom de la

Banque.....

.....

Adresse.....

.....

Date.....

.....

Cachet de la Banque

D. MODELE DE GARANTIE BANCAIRE DE RESTITUTION DE L'AVANCE FORFAITAIRE

..... [nom de la banque et adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire : [nom et adresse de l'Acheteur]

Date :

Garantie de restitution d'avance no. :

Nous avons été informés que [nom du fournisseur] (ci-après dénommé « le Fournisseur ») a conclu avec vous le Marché no. en date du pour les fournitures de [description des fournitures] (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus, nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance au montant de [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres] est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Fournisseur, nous [nom de la banque] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous payer à première demande, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en chiffres] [insérer la somme en lettres]. Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Fournisseur ne se conforme pas aux conditions du Marché parce qu'il a utilisé l'avance à d'autres fins que l'exécution des fournitures.

Toute demande et paiement au titre de la présente garantie est conditionnelle à la réception par le Fournisseur de l'avance mentionnée plus haut dans son compte portant le numéro à [nom et adresse de la banque].

La présente garantie expire au plus tard le..... Toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

SIGNATURE et authentification du
signataire.....

.....

Nom de la
Banque.....

.....

Adresse.....

.....

Date.....

.....

Cachet de la Banque

E. MODELE D'AUTORISATION DU FABRICANT

[Le Soumissionnaire exige du Fabricant qu'il prépare cette lettre conformément aux indications entre crochets. Cette lettre d'autorisation doit être à l'en tête du Fabricant et doit être signée par une personne dument habilitée à signer des documents qui engagent le Fabricant. Le Soumissionnaire inclut cette lettre dans son offre]

Date [insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Avis d'appel d'offres No.: [insérer le numéro de l'avis d'Appel d'Offres]

Variante No. : [Insérer le numéro d'identification si cette offre est proposée pour une variante]

A: [insérer nom complet de l'Acheteur]

ATTENDU QUE :

[Insérer le nom complet du Fabricant] sommes fabricant réputé de [indiquer les fournitures produites] ayant nos usines [indiquer adresse complète de l'usine]

Nous autorisons par la présente [indiquer le nom complet du Soumissionnaire] à présenter une offre, et à éventuellement signer un marché avec vous pour l'Appel d'Offres No [insérer le numéro de l'Appel d'Offres] pour ces fournitures fabriquées par nous.

Nous confirmons toutes nos garanties et nous nous portons garants pour les fournitures offertes par l'entreprise ci-dessus pour cet Appel d'Offres.

Nom [insérer le nom complet de la personne signataire de l'autorisation]

En tant que [indiquer la capacité du signataire]

Signature [insérer la signature]

Dûment habilité à signer l'habilitation pour et au nom de [insérer le nom complet du Fabricant]

En date du jour de [Insérer la date de signature]